

Libéralisation et organisation des services aux éleveurs au Cameroun, un chantier toujours en cours

Par Moïse Labonne, Boris Ollivier et Eric Lunel

Malgré la politique de privatisation entreprise au Cameroun depuis les années 1990, le secteur public est toujours fortement présent dans le domaine de l'élevage et les organisations de producteurs sont pratiquement inexistantes. Seule la filière avicole, organisée autour du secteur privé, a réussi à se structurer.

En 1990, le Cameroun adopte une nouvelle politique agricole se situant dans la logique des plans d'ajustement structurel, passant en particulier par une responsabilisation accrue des producteurs et la privatisation progressive des activités de développement du secteur.

Les interventions dans le secteur de l'élevage devaient porter, entre autres, sur le développement du secteur privé dans le domaine de la fourniture de services aux producteurs et le désengagement de l'Etat du secteur productif, tout en renforçant les capacités de planification et de vulgarisation des services publics.

En mars 1998, le mensuel Afrique-Agriculture pouvait titrer « Le rôle moteur des forces productives, de nombreuses initiatives se mettent en place » dans des secteurs comme le café, le cacao, la banane ou l'hévéa. Pour le secteur de l'élevage il était question de « valse-hésitation » et d'un acteur « manquant de dynamisme » ou encore de « divergences importantes entre la politique et les recommandations des institutions de Bretton Woods ». Le bilan actuel laisse à penser qu'il reste, sinon tout, du moins beaucoup à faire.

Le renforcement des institutions professionnelles

De l'impulsion donnée par des projets comme le PDSE (programme de développement du secteur de l'élevage) financé par la Banque mondiale de 1986 à 1996, il ne reste pas grand chose.

La filière élevage bovin ébauche un début de structuration, notamment dans la province de l'Adamaoua :

- deux départements de l'Adamaoua ont un syndicat des éleveurs (Vina et Mbéré).
- les éleveurs laitiers de la région de Ngaoundéré (Vina)

Pour plus d'informations

Coordonnées des auteurs

Moïse LABONNE

Agronome, responsable de la composante Nord et Extrême-Nord du projet GESEP au Cameroun (gestion sécurisée des espaces pastoraux)

BP 127 Garoua - Cameroun

Tél : + 237 85 46 72 (cellulaire)
+ 237 27 28 44 (fixe)

Mél : garoua.assistant@diplomatie.gouv.fr

Dr Boris OLLIVIER

Vétérinaire, responsable de la composante Adamaoua du même projet
BP 280 Ngaoundéré - Cameroun

Tél : + 237 89 00 54 (cellulaire)
+ 237 25 10 02 (fixe)

Fax: + 237 25 10 02

Mél : borisoll@hotmail.com

Dr Eric LUNEL

Vétérinaire, conseiller technique au Sénégal
BP 4035 Dakar - Sénégal
Mél : lunelfamily@yahoo.fr

sont structurés en une fédération, interlocuteur de l'usine laitière privée. Une structure identique existe dans la province du Nord-Ouest, autre grande région d'élevage.

- deux syndicats nationaux de commerçants à bétail rassemblent les professionnels des zones de production et ceux des zones urbaines de consommation (Douala et Yaoundé). De par leur position, ils régulent flux et prix selon leurs intérêts.

- les bouchers sont organisés dans les grandes villes dans un but de défense et de contrôle de la profession. Ils gèrent parfois l'abattoir municipal (Garoua, Ngaoundéré).

La filière avicole, plus privatisée, possède déjà une interprofession :

- une coopérative regroupe les aviculteurs de l'Ouest. Elle approvisionne en œufs les grandes villes et exporte.

- un syndicat interprofessionnel (Syndicat interprofessionnel de la filière avicole camerounaise - SIFAC) existe depuis 1998.

En dehors de ces structures, la majorité des producteurs n'est pas organisée. Aucune fédération des organisations de base, de type GIC (groupement d'initiative commune), n'a vu le jour dans les grandes régions pastorales du Nord, de l'Extrême-Nord ou du Nord-Ouest.

Plus inquiétant encore, ces groupements, créés uniquement pour profiter ponctuellement et individuellement de facilités de crédit, n'ont souvent pas d'activité réelle.

La vulgarisation

Dans le domaine de la vulgarisation, l'Etat est le principal intervenant mais son impact n'est pas bien évalué.

Agriculture, recherche et élevage sont intégrés dans un récent programme de vulgarisation (PNVRA) financé par la

Banque mondiale. Le secteur élevage n'a été associé que depuis un an et l'impact sur le terrain n'est pas très important pour l'instant, notamment pour l'élevage des ruminants. Les seuls thèmes retenus concernent la santé animale : vaccination, déparasitage, connaissance des plantes toxiques.

Certains agents de vulgarisation ont pour charge de promouvoir la formation des éleveurs en groupements (superviseur d'organisation paysanne).

La société cotonnière (SODECOTON) est longtemps intervenue dans la vulgarisation de la culture attelée. Une étude sur les possibilités de privatisation de cette activité n'a pas conclu en sa viabilité faute de demande organisée et solvable, bien que les besoins existent.

Une ONG très active auprès des éleveurs traditionnels, l'APESS (Association pour la promotion de l'élevage dans les savanes du Sahel), vulgarise la culture de fourrage et la récolte de foin.

Les éleveurs prennent eux-mêmes en charge la vulgarisation dans quelques cas isolés (UGICETA en Adamaoua).

Santé et productions animales

Le PDSE devait être le moteur de l'évolution du secteur : désengagement de l'Etat du secteur productif, politique de libéralisation appuyée par le crédit... La plupart de ces objectifs n'ont pas été atteints. Le programme a été interrompu en 1996 alors que 26 millions de dollars US restaient encore à engager.

Dès 1990, la privatisation de la Société de développement et d'exploitation des productions animales (SODEPA) a été recommandée, mais à ce jour rien n'est effectif. Les abattoirs de Yaoundé et de Douala ainsi que les ranchs de production sont toujours en activité.

Le laboratoire national vétérinaire de Garoua (LANAVET) devait voir son secteur production privatisé, mais le dossier est bloqué.

L'Office national de développement de l'aviculture et du petit bétail (ONDAPB) constitué de sept stations chargées de la sélection, de la diffusion de géniteurs en milieu rural et pour certaines unités de produire de la provende, a été démantelé. Deux stations ont trouvé preneur, deux ont arrêté l'activité et trois sont toujours dans le domaine public.

Dans le cadre de l'assainissement des pâturages infestés par les glossines en Adamaoua, l'organisation des éleveurs a pris timidement la relève pour sauvegarder les acquis de la lutte contre les glossines¹.

Le programme petits ruminants et volailles, qui prévoyait la formation d'auxiliaires villageois, n'a pas abouti.

Des crédits prévus pour l'aide à l'installation de vétérinaires, aucuns n'ont été versés.

En matière de fourniture d'intrants le secteur a évolué :

- un organisme parapublic, l'OPV, était chargé de l'importation et de la distribution de médicaments dans tout le pays. Sa liquidation en 1995 suite à des crises et des réformes avortées a permis à divers importateurs et distributeurs de s'installer. Un réseau de 28 distributeurs locaux, représentant 34 laboratoires, couvre le pays. Ils n'ont bénéficié d'aucun crédit.

- deux provenderies se sont créées (usines de Douala et de Bafoussam) sur des crédits PDSE.

Des lignes de crédit prévues pour le secteur productif, seuls huit prêts ont été accordés à des opérateurs en aviculture. Une des causes de cette défaillance est la faiblesse du réseau bancaire et l'absence d'harmonisation des conditions d'octroi de crédit au monde rural.

Le transfert des activités de soins et de fournitures d'intrant aux producteurs ou aux privés de la filière, malgré quelques réussites et bien qu'initié par la loi de 1990 sur l'exercice de la profession vétérinaire et la loi 2000 sur la pharmacie vétérinaire, ne peut toujours pas se mettre en place :

- les obstacles législatifs sont nombreux : absence de décrets d'application (loi de 1990, mandat sanitaire, loi 2000), lois ne prenant pas en compte les autres agents de la profession, ingénieurs, infirmiers ou techniciens.

- l'Etat est encore omniprésent et affiche dans ses dispensaires des tarifs sans concurrence possible. L'Etat a recruté 30 vétérinaires et de nombreux agents en 1999. En 1992, une étude des coûts du secteur public a abouti à une réévaluation des tarifs et au paiement des vaccinations obligatoires (quasiment gratuites à l'époque). Aucune réévaluation n'a été faite depuis.

- le secteur privé n'est pas assez attractif : code du travail offrant peu de garanties aux salariés, quasi-absence actuelle d'offre de crédits, éleveurs peu enclins à payer plus que les tarifs étatiques.

Localisation des vétérinaires par secteur et par province

Province	Vétérinaires secteur public	Vétérinaires secteur privé
Services centraux	MINEPIA : 21 Parapublic : 13 Recherche et université : 15	Laboratoires d'importation : 10 Complexes avicoles : 6
Adamaoua	8	3
Centre	8	6 (tous à Yaoundé)
Est	5	1
Littoral	8	8 (tous à Douala)
Nord	8	1
Extrême nord	12	
Nord ouest	8	1
Ouest	7	3
Sud	4	
Sud ouest	8	2
TOTAL	125	41

Source : annuaire 2000 de l'Ordre national des vétérinaires du Cameroun (à cette date, 5 vétérinaires travaillaient hors du Cameroun).

Le cheptel bovin camerounais est actuellement estimé à 5,5 millions (chiffre donné par le MINEPIA, ministère de l'Elevage, Productions et Industries animales), dont 1,8 millions pour l'Adamaoua.

Conclusion

Le secteur public est toujours fortement présent dans le domaine de l'élevage.

Les producteurs ne sont pas organisés et sont toujours dépendants de l'Etat ou des projets de développement pour la vulgarisation, le crédit (peu développé) et la santé animale.

La privatisation est toujours en souffrance dans les secteurs vétérinaires et de la transformation.

Le secteur avicole est une exception dans ce bilan. Sa réussite tient sans doute à sa bonne insertion dans les circuits de commerce régionaux et à une filière organisée autour du secteur

privé. Mais ce succès dépendra des décisions prises en matière d'importation de viande et d'aliments.

N'est-ce pas là un rôle fondamental de l'Etat et une manière d'affirmer sa souveraineté plutôt que d'intervenir massivement dans la production et dans la fourniture de services aux producteurs ?

Enfin, d'autres défis sont à relever comme celui de l'accès aux ressources et de leur renouvellement, qui deviennent des questions cruciales dans un contexte de forte compétition foncière. ■

¹ Voir l'article « La lutte contre la mouche tsé-tsé, point de départ d'une fragile structuration des éleveurs » de Boris Ollivier, dans ce même numéro de la revue thématique Agridoc (page 31 de la version imprimée).

Part dans la fonction publique des acteurs de santé et productions animales

	Total	% Fonction publique	Remarques
Vétérinaires	166	75%	
Ingénieurs productions animales	56	100%	33 en recherche ou en enseignement
Techniciens supérieurs d'élevage	14	100%	Formation en cours d'une quarantaine
Infirmiers vétérinaires	Plus de 520	60%	140 sont depuis plus d'un an dans la fonction publique, en complément d'effectif